

DGA PILOTAGE DE LA PERFORMANCE  
& DES RESSOURCES  
DEPARTEMENT JURIDIQUE  
SD

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
53	44	53

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Avignon se sont réunis en session ordinaire à la Mairie d'Avignon, sous la présidence de Madame Cécile HELLE, Maire.

**Date de convocation : Le 22 septembre 2024,**

### **ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :**

Mme le Maire, Présidente,

M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL-RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE.

### **ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD  
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE  
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC à partir de la présentation de la délibération n°1  
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA  
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

### **MOUVEMENTS :**

Mme Catherine GAY quitte l'assemblée pendant la présentation du rapport n°30 et donne son pouvoir à Mme Cécile HELLE, Maire.

La séance est ouverte à 9 heures par Mme le Maire, Présidente.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un hommage à Madame Marie-José ROIG, Maire de la ville d'AVIGNON pendant trois mandats, était envisagé suite à son décès survenu le 7 août dernier. Ses enfants qui ont été conviés pour cette séance ne pouvaient pas être présents ce jour; aussi, d'un commun accord avec eux, Madame le Maire indique que cet hommage est reporté au Conseil Municipal du 30 novembre 2024.

### **VOTE DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme le Maire, Présidente propose la candidature de Mme Marie-Anne BERTRAND en qualité de Secrétaire de Séance.

Votes : unanimité.

**Mme Marie-Anne BERTRAND** est désignée comme Secrétaire de Séance.

### **VOTE DU PROCES-VERBAL :**

Mme le Maire, Présidente propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024.

Votes : unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024 est adopté.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

DCM_2024_05_001	1 - CULTURE - TERRE DE CULTURE 2025.: Travaux de mise en lumière et d'éclairage de la place du Palais des Papes - Demandes de subventions.
DCM_2024_05_002	2 - URBANISME : Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020-2025).
DCM_2024_05_003	3 - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités.
DCM_2024_05_004	4 - BÂTIMENTS COMMUNAUX : NPNRU - Rénovation du groupe scolaire Saint Roch - Approbation du programme - Lancement d'une consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre - Demande de subventions.
DCM_2024_05_005	5 - VOIRIE : Suppression de la dénomination de l'espace public "Square Abbé Pierre".
DCM_2024_05_006	6 - URBANISME : Opération Ilot Saint Jean/Saint Bernard - Compte-rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2023.
DCM_2024_05_007	7 - URBANISME : Cession au profit de la société SCI 2BA IMMO des parcelles communales cadastrées section HN n°688 et HN n°710 d'une superficie totale de 1 206 m <sup>2</sup> sises avenue de la Trillade.
DCM_2024_05_008	8 - DOMAINE PUBLIC : Désaffectation et déclassement d'une fraction du domaine public communal non cadastrée - Parvis de la gare centre situé avenue Monclar.
DCM_2024_05_009	9 - URBANISME : Cession d'une parcelle communale sise avenue Monclar d'environ 27 m <sup>2</sup> dans la perspective de réalisation d'un local à poubelle.
DCM_2024_05_010	10 - DOMAINE PUBLIC : Servitudes de passages pour des câbles électriques souterrains ou aériens au profit de la société ENEDIS sur les parcelles communales HO 536, CM 166 et ER 246.
DCM_2024_05_011	11 - URBANISME : Création d'une servitude de passage de réseau au profit de la ville d'Avignon sur la parcelle cadastrée section HY n°714, sise impasse Paul Verlaine.
DCM_2024_05_012	12 - URBANISME : Banque de données collaborative à caractère historique, archéologique et patrimonial portant sur le périmètre du Site Patrimonial Remarquable de la ville d'Avignon - Approbation de conventions de partenariat avec le Département de Vaucluse et la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA.
DCM_2024_05_013	13 - VOIRIE : Travaux d'entretien et d'amélioration de l'espace public de la ville d'Avignon pour les années 2025/2029 - Approbation de la convention de Transfert Temporaire de Maitrise d'Ouvrage à intervenir avec la Communauté du Grand Avignon.

DCM_2024_05_014	14 - MOBILITE : Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage avec le Grand Avignon relative à la réalisation d'un parc-relais, des aménagements et équipements associés et de la desserte bus entre Les Angles et Avignon.
DCM_2024_05_015	15 - MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».
DCM_2024_05_016	16 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique.
DCM_2024_05_017	17 - ENVIRONNEMENT : Approbation de la convention de partenariat avec l'Université d'Avignon au titre de la chaire GÉEAUde.
DCM_2024_05_018	18 - ATTRACTIVITE : Zone Franche Urbaine - Territoire Entrepreneur : Soutien financier au dispositif « CitésLab » pour l'année 2024.
DCM_2024_05_019	19 - ESPACES VERTS : Convention de partenariat avec l'Association du Domaine du Rayol pour échanges et expérimentations de végétaux.
DCM_2024_05_020	20 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Remise gracieuse de la redevance "occupations diverses - petits chevaux Rocher des Doms" au bénéfice de Madame BOUCHE Erika - Année 2024.
DCM_2024_05_021	21 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Exonération partielle de la redevance "terrasse" au profit de l'établissement "Restaurant Le Social" pour l'année 2024 - Exonération totale de la redevance "étalage" au titre de l'année 2023 au bénéfice de l'établissement "Arabica".
DCM_2024_05_022	22 - ACTION CULTURELLE : Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs et d'une convention financière pour l'année 2024 avec l'association Génération Sports dans le cadre du projet Maisons Folies d'Avignon / Quartier Saint-Chamand et lancement d'un Appel à Manifestation d'intérêt dans le cadre de la mise en œuvre du projet Maison Folie Avignon - quartier Ouest.
DCM_2024_05_023	23 - ACTION CULTURELLE : Subventions exceptionnelles en faveur de l'association Rencontres et Débats, de l'association Tiers-Lieu du Carmel d'Avignon et de l'association Orange verte (collectif « Et bien plus encore »).
DCM_2024_05_024	24 - ACTION SOCIALE : Soutien à la réussite éducative - Convention avec la Ligue de l'Enseignement et l'association Coup de Pouce pour la mise en oeuvre des clubs Coup de Pouce.
DCM_2024_05_025	25 - JEUNESSE : Financement de projets portés par les accueils jeunes des centres sociaux et à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans.
DCM_2024_05_026	26 - AVIGNON - BIBLIOTHEQUES : Mise à jour de la charte des collections d'Avignon Bibliothèques.

DCM_2024_05_027	27 - CONTRAT DE VILLE : Financement de projets dans le cadre de la Politique de la Ville.
DCM_2024_05_028	28 - SPORTS : Nouvelle dénomination du Dojo de Monclar, suite au dispositif des "1000 dojos".
DCM_2024_05_029	29 - FINANCES : Sollicitation du fonds de concours aux communes du Grand Avignon pour les opérations Fraich'cours 2024, de réhabilitation du jardin du rocher des Doms et du Groupe Scolaire Grands Cyprès.
DCM_2024_05_030	30 - FINANCES : Adhésion de la Ville à des centrales d'achats.
DCM_2024_05_031	31 - FINANCES : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs.
DCM_2024_05_032	32 - DEFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Sollicitation d'un fonds de concours Grand Avignon pour les travaux d'urgence sur le merlon Mireio.
DCM_2024_05_033	33 - FINANCES : Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 80% par la SPL Grand Avignon relative à deux prêts dans le cadre de la concession Bel Air.
DCM_2024_05_034	34 - ADMINISTRATION GENERALE : Demande d'avis sur l'abrogation du titre d'existence légale des Carmélites d'Avignon.
DCM_2024_05_035	35 - PERSONNEL : Ressources Humaines - Mise à disposition de personnel.
DCM_2024_05_036	36 - ADMINISTRATION GENERALE : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents et non permanents en matière de ressources humaines.
DCM_2024_05_037	37 - PERSONNEL : Liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service ou à l'attribution d'une convention d'occupation précaire.
DCM_2024_05_038	38 - ADMINISTRATION GENERALE : Désignation des membres représentant la Ville au sein de la Commission de suivi des sites.
DCM_2024_05_039	39 - COMMERCE : Société d'Economie Mixte du Marché d'Intérêt National de la ville d'Avignon (SMINA) - Modification du nombre de représentants.

## **1 - CULTURE - TERRE DE CULTURE 2025 : Travaux de mise en lumière et d'éclairage de la place du Palais des Papes - Demandes de subventions.**

M. BLUY rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. PERSIA  
Mme RIGALT  
Mme ROSENBLATT  
M. BISSIERE  
M. FOURNIER  
Mme RIGALT  
Mme HELLE  
M. REZOUALI  
M. BLUY  
Mme SIMELIERE

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le programme des travaux de mise en lumière et d'éclairage de la place du Palais des Papes,
- **SOLLICITE** des participations financières auprès de nos partenaires institutionnels et mécénats,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 23, compte 2312,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**- ADOPTE A L'UNANIMITE -**

## **2 - URBANISME : Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020-2025).**

M. BLUY rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422, Fonction 555, Programme ATSP03 et Opération 2021OP1242 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

**- ADOPTE A L'UNANIMITE -**

## **3 - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités.**

Mme CLAVEL rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **CONFIRME** le dispositif des subventions allouées aux propriétaires d'habitations ou terrains termités, en précisant les conditions d'attribution de ces aides ;

- **ACCORDE** l'attribution d'une aide financière à :
- Monsieur RINGENBACH Matthias, propriétaire, pour un montant de 1 160,50 €,
- Monsieur MERAKECHI Benaouda, propriétaire, pour un montant de 84,92 €,
- Monsieur CASANOVA Bruno, propriétaire, pour un montant de 247,50 €,
- **IMPUTÉ** les dépenses sur le chapitre 65, fonction 13, compte 65741 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE** -

**4 - BÂTIMENTS COMMUNAUX : NPNRU - Rénovation du groupe scolaire Saint Roch - Approbation du programme - Lancement d'une consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre - Demande de subventions.**

Mme CORCORAL rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme LAGRANGE

Réponses :

Mme CORCORAL

Mme LABROT

Mme LAGRANGE

Mme HELLE

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'opération de rénovation du groupe scolaire Saint Roch ;
- **SOLLICITE** des subventions auprès de nos partenaires institutionnels ;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 23, compte 2313, programme ATSP03, opération 2021OP1223 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE** -

**5 - VOIRIE : Suppression de la dénomination de l'espace public "Square Abbé Pierre" et rebaptisation en "Square Christiane BRAY".**

Mme CORCORAL rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. REZOUALI

M. BISSIERE

Mme LAGRANGE

Mme RIGAULT

Mme HELLE

M. TOCABENS

M. TUMMINO

Mme ROSENBLATT

M. REZOUALI

Mme CORCORAL

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de supprimer le nom « Square Abbé Pierre » à l'espace public délimité au sud par l'Avenue Louis GUIGNARD et à l'ouest par l'Avenue Montplaisir ;
- **DECIDE** d'attribuer le nom de « Square Christiane BRAY » à l'espace public délimité au sud par l'Avenue Louis GUIGNARD et à l'ouest par l'Avenue Montplaisir ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou l'Elu (e) délégué (e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**- ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**6 - URBANISME : Opération Ilot Saint Jean/Saint Bernard - Compte-rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2023.**

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité actualisé au 31 décembre 2023 ;
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et dépenses actualisé au 31 décembre 2023 ;
- **APPROUVE** le tableau des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'année 2023 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

**- ADOPTE -**

**Abstentions : 6**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC.

**7 - URBANISME : Cession au profit de la société SCI 2BA IMMO des parcelles communales cadastrées section HN n°688 et HN n°710 d'une superficie totale de 1 206 m<sup>2</sup> sises avenue de la Trillade.**

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la cession au profit de la SCI 2BA IMMO, ayant son siège social au 271 chemin de la Montagne 84310 Morières-les-Avignon, représentée par Driss BONJOUO, gérant de la SCI ou toute autre personne publique ou morale pouvant s'y substituer, de deux parcelles cadastrées section HN n°688 et HN n°710, d'une superficie totale de 1 206 m<sup>2</sup> situées avenue de la Trillade ;
- **DECIDE** de céder au prix de 18,97 € le m<sup>2</sup> conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, soit un montant total de 22 877,82 € ;
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77 compte 775 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué à signer toute pièce à intervenir.

**- ADOPTE A L'UNANIMITE -**



**8 - DOMAINE PUBLIC : Désaffectation et déclassement d'une fraction du domaine public communal non cadastrée - Parvis de la gare centre situé avenue Monclar.**

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la désaffectation et le déclassement d'une fraction de domaine public communal d'une superficie d'environ 27 m<sup>2</sup>, avant arpentage, sise avenue Monclar à Avignon ;
- **DECIDE** son intégration dans le domaine privé communal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**9 - URBANISME : Cession d'une parcelle communale sise avenue Monclar d'environ 27 m<sup>2</sup> dans la perspective de réalisation d'un local à poubelle.**

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la cession d'une emprise foncière d'environ 27 m<sup>2</sup>, avant arpentage sise à Avignon, avenue Monclar, au profit de la société COVIVIO, dont le siège social est situé au 10 rue de Madrid - 75008 PARIS, ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer ;
- **DECIDE** que cette cession se fera au prix de 4 400 € ;
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77, compte 775 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**10 - DOMAINE PUBLIC : Servitudes de passages pour des câbles électriques souterrains ou aériens au profit de la société ENEDIS sur les parcelles communales HO 536, CM 166 et ER 246.**

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de grever les parcelles communales respectivement cadastrées section ER 246, section HO 536 et section CM 166 au profit du gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS ayant son siège social à Tour ENEDIS, 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, représentée par le directeur régional ENEDIS Provence-Alpes-Côte d'Azur, Monsieur Jacques NICOLI ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer ;
- **APPROUVE** les trois conventions de servitude ENEDIS correspondantes ;
- **ACCEPTE** au titre de l'intangibilité des ouvrages, une indemnité unique et forfaitaire de 20 euros pour la parcelle communale cadastrée ER 246 ;
- **ACCEPTE** la gratuité des servitudes portant sur les parcelles cadastrées section CM 166 et section HO 536 ;
- **ACCEPTE** la prise en charge des frais d'acte par ENEDIS ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**11 - URBANISME : Création d'une servitude de passage de réseau au profit de la ville d'Avignon sur la parcelle cadastrée section HY n°714, sise impasse Paul Verlaine.**

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de grever la parcelle cadastrée section HY n°714, sise 7 impasse Verlaine, d'une servitude de passage de réseau au profit de la ville d'Avignon, permettant d'assurer l'évacuation des eaux pluviales du gymnase Champfleury ;
- **CONFIRME** que cette servitude ne donnera lieu à aucune indemnisation ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**12 - URBANISME : Banque de données collaborative à caractère historique, archéologique et patrimonial portant sur le périmètre du Site Patrimonial Remarquable de la ville d'Avignon - Approbation de conventions de partenariat avec le Département de Vaucluse et la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA.**

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le principe de la mise à disposition par le service d'archéologie du Département de Vaucluse et par le service d'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA au profit de la ville d'Avignon, de tous documents, supports, qui puissent accompagner la Ville dans la réalisation de son inventaire du patrimoine ;
- **APPROUVE** la mise à disposition des supports nécessaires via une plateforme commune partagée, créée par la ville d'Avignon, dont l'accès sera expressément limité à cette dernière, aux deux services précités et à l'équipe de maîtrise d'œuvre, le groupement PROST, qui accompagne la Ville dans le cadre de la révision du PSMV ;
- **APPROUVE** les deux conventions de partenariat, à intervenir avec le service d'Archéologie du Département de Vaucluse d'une durée de 5 ans reconductible une fois, et avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'une durée de 1 an reconductible par tacite reconduction ;
- **DIT** que ces deux conventions à intervenir sont conclues à titre gracieux ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**13 - VOIRIE : Travaux d'entretien et d'amélioration de l'espace public de la ville d'Avignon pour les années 2025/2029 - Approbation de la convention de Transfert Temporaire de Maitrise d'Ouvrage à intervenir avec la Communauté du Grand Avignon.**

M. TOCABENS rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon pour des travaux d'entretien et d'amélioration de l'espace public pour les années 2025 à 2029 ;  
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 4581 ;  
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**14 - MOBILITE : Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage avec le Grand Avignon relative à la réalisation d'un parc-relais, des aménagements et équipements associés et de la desserte bus entre Les Angles et Avignon.**

M. TOCABENS rapporte la délibération.

Prises de parole :  
M.CERVANTES  
M. TOCABENS

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage avec le Grand Avignon relative à la réalisation d'un parc-relais, des aménagements et équipements associés et de la desserte bus entre Les Angles et la ville d'Avignon ;  
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**-ADOPTE -**

**Abstentions : 8**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC.

**15 - MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».**

M. TOCABENS rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau annexé à la présente délibération ;  
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 65741 ;  
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

**- ADOPTE -**

**Abstentions : 6**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC.

**16 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique.**

M. ROCCI rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. CERVANTES  
Mme HELLE  
M. CERVANTES  
Mme HELLE  
M. ROCCI  
Mme PORTEFAIX

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'instauration de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles exploitées selon le mode de production biologique au sens de l'article 1395 G du Code Général des Impôts ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**17 - ENVIRONNEMENT : Approbation de la convention de partenariat avec l'Université d'Avignon au titre de la chaire GÉEAUde.**

M. ROCCI rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme ROSENBLATT  
M. RENOARD  
Mme HELLE  
Mme GAGNIARD  
M. GONTARD  
M. REZOUALI  
M. FOURNIER

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat au titre de la chaire GÉEAUde à intervenir avec l'Université d'Avignon ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**- ADOPTE -**

**Abstentions : 6**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC.

**18 - ATTRACTIVITE : Zone Franche Urbaine - Territoire Entrepreneur : Soutien financier au dispositif « CitésLab » pour l'année 2024.**

M. TUMMINO rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de contribuer au développement du dispositif CitésLab par le versement d'une subvention de 3 000 € pour l'année 2024 ;
- **IMPUTE** cette subvention sur le chapitre 65, compte 65748 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

**-ADOpte A L'UNANIMITE -**

**19 - ESPACES VERTS : Convention de partenariat avec l'Association du Domaine du Rayol pour échanges et expérimentations de végétaux.**

Mme LEFEVRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la ville d'Avignon et l'association du Domaine du Rayol ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce s'y rapportant, notamment la convention de partenariat.

**-ADOpte A L'UNANIMITE -**

**20 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Remise gracieuse de la redevance "occupations diverses - petits chevaux Rocher des Doms" au bénéfice de Madame BOUCHE Erika - Année 2024.**

Mme LEFEVRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une remise gracieuse, à titre tout à fait exceptionnel, de la redevance d'Occupation du Domaine Public "occupations diverses - petits chevaux Rocher des Doms" au bénéfice de Madame BOUCHE Erika au titre du mois de mars 2024 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**-ADOpte A L'UNANIMITE -**

**21 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Exonération partielle de la redevance "terrasse" au profit de l'établissement "Restaurant Le Social" pour l'année 2024 - Exonération totale de la redevance "étalage" au titre de l'année 2023 au bénéfice de l'établissement "Arabica".**

Mme LEFEVRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une exonération partielle, à titre tout à fait exceptionnel, de la redevance d'occupation du Domaine Public "terrasse" au profit de l'établissement "Restaurant Le Social" au titre du mois de juin 2024 ;
- **APPROUVE** l'annulation de la redevance annuelle "terrasse" de l'épicerie Arabica au titre de l'année 2023, adoptée au Conseil Municipal du 16 décembre 2023 ;
- **ACCORDE** l'exonération totale de la redevance annuelle "étalage" au titre de l'année 2023 au profit de l'établissement Epicerie Arabica ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**22 - ACTION CULTURELLE : Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs et d'une convention financière pour l'année 2024 avec l'association Génération Sports dans le cadre du projet Maisons Folies d'Avignon / Quartier Saint-Chamand et lancement d'un Appel à Manifestation d'intérêt dans le cadre de la mise en œuvre du projet Maison Folie Avignon - quartier Ouest.**

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme RIGAULT

M. NAHOUM

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE** de conclure une convention d'objectifs avec l'association GENERATION SPORTS pour la période 2024/2026 ainsi qu'une convention financière pour l'année 2024 dans le cadre du projet Maisons Folie Avignon ;
- **ACCORDE** le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association GENERATION SPORTS pour l'année 2024;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir;
- **APPROUVE** le contenu de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, qui constitue le Cahier des Charges que les porteurs de projets retenus devront mettre en œuvre et respecter, ainsi que les critères d'éligibilité et de sélection ;
- **DÉCIDE** la publication de l'Appel à Manifestation d'intérêt "Maisons Folie Avignon", en annexe jointe ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**23 - ACTION CULTURELLE : Subventions exceptionnelles en faveur de l'association Rencontres et Débats, de l'association Tiers-Lieu du Carmel d'Avignon et de l'association Orange verte (collectif « Et bien plus encore »).**

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme ROSENBLATT

M. NAHOUM

Mme ROSENBLATT

Mme HELLE

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une subvention de 1 500 € pour l'année 2024 à l'association Rencontres et Débats ;
- **ACCORDE** une subvention de 7 000 € à l'association Tiers-Lieu du Carmel d'Avignon ;
- **ACCORDE** une subvention de 2 000 € à l'association Orange-verte et au collectif "Et bien plus encore » ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les conventions financières.

**- ADOPTE -**

**Abstentions : 6**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC.

**24 - ACTION SOCIALE : Soutien à la réussite éducative - Convention avec la Ligue de l'Enseignement et l'association Coup de Pouce pour la mise en œuvre des clubs Coup de Pouce.**

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Ligue de l'Enseignement et l'association Coup de Pouce ;
- **ACCORDE** les subventions proposées suivantes : 50 910 € pour La Ligue de l'Enseignement et 5 400 € pour l'Association Coup de Pouce ;
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65748, fonction 518 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention et tous les documents à intervenir.

**- ADOPTE -**

**Abstentions : 5**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE.

**Non-participation : 1**

M. Eric DESHAYES quitte la salle et ne participe pas au vote.

**25 - JEUNESSE : Financement de projets portés par les accueils jeunes des centres sociaux et à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans.**

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** au titre de l'exercice 2024, les subventions proposées, soit un total de 60 000 €;
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer la convention et tous les documents à intervenir.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**26 - AVIGNON - BIBLIOTHEQUES : Mise à jour de la charte des collections d'Avignon Bibliothèques.**

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la charte des collections d'Avignon Bibliothèques ci jointe ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce s'y rapportant.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**27 - CONTRAT DE VILLE : Financement de projets dans le cadre de la Politique de la Ville.**

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme LABROT

M. RENOUEARD

M. PRZYBYSZEWSKI

Mme MAGDELEINE

Mme MONTAGNAC

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** au titre de l'exercice 2024, les subventions proposées, soit un total de 24 700 €;
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer la convention et tous les documents à intervenir.

**- ADOPTE -**

**Abstentions : 6**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUEARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC.



## Non-participation : 1

Mme Isabelle LABROT ne participe pas au vote.

## 28 - SPORTS : Nouvelle dénomination du Dojo de Monclar, suite au dispositif des "1000 dojos".

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

### Extrait de la délibération :

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la nouvelle dénomination du dojo de la salle des Continents, et la pose d'une plaque inaugurale au nom de **Cécile NOWAK**.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à signer tout document y afférent.

### **-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

## 29 - FINANCES : Sollicitation du fonds de concours aux communes du Grand Avignon pour les opérations Fraich'cours 2024, de réhabilitation du jardin du rocher des Doms et du Groupe Scolaire Grands Cyprès.

M. PEYRE rapporte la délibération.

### Extrait de la délibération :

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour le projet de réhabilitation du jardin de Doms Phase I, la campagne Fraich'cours 2024 ainsi que pour la réhabilitation lourde du GS Grand Cyprès ;
- **SOLLICITE** conformément aux plans de financement présentés une participation financière au titre du fond de concours aux communes du Grand Avignon ;
- **IMPUTE** la recette à intervenir sur le chapitre 13, compte 13251 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

### **-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

## 30 - FINANCES : Adhésion de la Ville à des centrales d'achats.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. REZOUALI

Réponse :

M. PEYRE

### Extrait de la délibération :

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) et à la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour formaliser ces adhésions, à prendre toutes les mesures nécessaires pour

leur mise en œuvre, et à réaliser et suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de ces centrales d'achat ;  
- **IMPUTE** les dépenses d'adhésion sur le chapitre 011, compte 6281.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**31 - FINANCES : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs.**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** l'admission des créances en non-valeur, des listes présentées par le comptable municipal, telles qu'arrêtées pour le budget principal, sur les 2 listes en date du 1er août 2023, pour un montant de 119 546,87 € par voie de délibération, dans le prolongement de la délibération n°37 du 27 avril 2024 ;

- **IMPUTE** la dépense considérée sur les crédits : inscrits au chapitre 65, compte 6541, exercice 2024, du budget principal pour un montant de 103 123,63 € qui correspond au total des créances >100 € sur la 1ère liste d'un montant total de 105 545.33€ ; inscrits au chapitre 65, compte 6542, exercice 2024, du budget principal pour un montant de 16 423.24 €, qui correspond au total des créances >100 € sur la 2ème liste d'un montant total de 16 472.14€;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**32 - DEFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Sollicitation d'un fonds de concours Grand Avignon pour les travaux d'urgence sur le merlon Mireio.**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. CERVANTES

M. TOCABENS

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour les travaux d'urgence du merlon Mireio,

- **SOLLICITE** conformément au plan de financement présenté une participation financière au titre d'un fonds de concours du Grand Avignon,

- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 13, compte 13251,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**33 - FINANCES : Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 80% par la SPL Grand Avignon relative à deux prêts dans le cadre de la concession Bel Air.**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de **3 250 000 €**, qui reste à conclure, pour lequel la SPL Grand Avignon Aménagement a reçu la proposition commerciale de la Banque Postale, sus visée selon les caractéristiques financières ci-après : Montant : 3 250 000 € ; Durée totale : 10 ans ; Périodicité des échéances : trimestrielle ; Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4.15% ; Profil d'amortissement : constant. Cette garantie est accordée sous réserve de la transmission du contrat de prêt signé par les cocontractants, conforme à la proposition commerciale sus visée, et du tableau d'amortissement définitif. Ce prêt, s'il est conclu, financera l'opération « concession Bel Air ». Cet accord, émis sous les réserves précitées, vaut pour le remboursement de toutes les sommes dues, principal, intérêts de retard, indemnités, frais accessoires ;

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de **3 250 000 €**, qui reste à conclure, pour lequel la SPL Grand Avignon Aménagement a reçu la proposition commerciale de la CEPAC, sus visée, selon les caractéristiques financières ci-après : Montant : 3 250 000 € ; Durée totale : 10 ans ; Périodicité des échéances : annuelle ; Taux d'intérêt : livret A ; Marge : +0.99% ; Profil d'amortissement : linéaire ; Cette garantie est accordée sous réserve de la transmission du contrat de prêt signé par les cocontractants, conforme à la proposition commerciale sus visée, et du tableau d'amortissement définitif. Ce prêt, s'il est conclu, financera l'opération « concession Bel Air ». Cet accord, émis sous les réserves précitées, vaut pour le remboursement de toutes les sommes dues, principal, intérêts de retard, indemnités, frais accessoires ;

-**APPROUVE** les dispositions suivantes, en sa qualité de Garant :

**ARTICLE 1er : Accord du Garant** - Le Garant accorde son cautionnement solidaire avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 80,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt conclu entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »). Le contrat de prêt fait partie intégrante de la présente délibération ;

**ARTICLE 2 : Déclaration du Garant** Le Garant déclare que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque ;

**ARTICLE 3 : Mise en garde** Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement. Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non-remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière ;

**ARTICLE 4 : Appel de la Garantie** En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée. Sans préjudice des dispositions de l'article L.2252-1, du Code Général des Collectivités Territoriales, le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant. En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie ;

**ARTICLE 5 : Bénéfice du cautionnement** Le Garant accepte expressément, et sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification, de maintenir sa garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du Bénéficiaire avec toute autre personne morale même si cela implique une modification de la forme juridique de l'une quelconque de ces entités ou la création d'une personne morale nouvelle. Le cautionnement bénéficie au Bénéficiaire, ainsi qu'à tous ses éventuels cessionnaires, subrogés, successeurs ou ayants-cause. Tout bénéficiaire d'une cession ou d'un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt bénéficiera de plein droit du cautionnement en lieu et place du Bénéficiaire cédant ou transférant, ce que le Garant reconnaît et accepte expressément sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification. Dans l'hypothèse d'un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt, le Garant accepte expressément que le bénéfice du cautionnement soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification ;

**ARTICLE 6 : Durée** La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois ; et en tout état de cause, jusqu'au complet remboursement de celui-ci pour toutes les sommes dues par l'emprunteur au titre de ce prêt ;

**ARTICLE 7 : Publication de la Garantie** Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire ;

**ARTICLE 8 : Reprise du Contrat de Prêt conclu par le Concessionnaire** Considérant la convention d'aménagement ou le traité de concession (ci-après « la Convention ») signée entre le Garant et l'Emprunteur, notamment les clauses portant sur les engagements de subrogation que l'Emprunteur accepte de réitérer au bénéfice de la Banque dans les termes et conditions fixés ci-dessous, le Garant s'engage, selon les termes et conditions de la Convention, à poursuivre l'exécution du Contrat de Prêt en cas d'expiration de la Convention si le Contrat de Prêt n'est pas arrivé à son terme ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

**-ADOPTE -**

**Abstentions : 5**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC.

**Non-participations : 6**

Mme Cécile HELLE, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Isabelle LABROT, M. Joël PEYRE, M. Arnaud RENOUARD, M. Michel BISSIERE ne participent pas au vote.

**34 - ADMINISTRATION GENERALE : Demande d'avis sur l'abrogation du titre d'existence légale des Carmélites d'Avignon.**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**- EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'abrogation du titre d'existence légale de la congrégation des Carmélites d'Avignon sise 3 rue de l'Observance, 84000 AVIGNON.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE - Avis favorable.**

**35 - PERSONNEL : Ressources Humaines - Mise à disposition de personnel.**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial en qualité de Conservateur du Palais des Papes et du Pont Saint Bénézet auprès de la SPL Avignon Tourisme ;
- **ACCORDE** la reconduction de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du CCAS d'Avignon ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**36 - ADMINISTRATION GENERALE : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents et non permanents en matière de ressources humaines.**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. RENOUARD

Réponse :

M. FOURNIER

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la création des emplois ;
- **AUTORISE** les recrutements, à temps complet, des postes recensés dans le tableau ;
- **FIXE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de la grille indiciaire et du régime indemnitaire de la fonction en correspondance aux grades concernés ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de l'exercice en cours et au chapitre 012 des budgets annexes de l'exercice en cours ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**37 - PERSONNEL : Liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service ou à l'attribution d'une convention d'occupation précaire.**

M. FOURNIER rapporte la délibération

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la modification de la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service et ceux qui ouvrent droit à l'attribution d'une convention d'occupation précaire conformément à la liste présentée.

**-ADOPTE A L'UNANIMITE -**

**38 - ADMINISTRATION GENERALE : Désignation des membres représentant la Ville au sein de la Commission de suivi des sites.**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **RENOUVELLE** la désignation de Madame PORTEFAIX Isabelle en qualité de titulaire et Monsieur TOCABENS en qualité de suppléant au sein de la commission de suivi des sites (CAPL-EURENCO) ;
- **PRECISE** que la désignation prendra effet au 30 décembre 2024.

**-ADOPTE -**

**Abstentions : 8**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGALT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC.

**39 - COMMERCE : Société d'Economie Mixte du Marché d'Intérêt National de la ville d'Avignon (SMINA) - Modification du nombre de représentants.**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la nomination dans les organismes mentionnés ci-dessus des personnes désignées dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**-ADOPTE -**

**Abstention : 1**

S'est abstenu : M. Mouloud REZOUALI.

**Non-participation : 1**

M. Jean-Pierre CERVANTES ne participe pas au vote.

\*\*\*

## QUESTION ORALE

### Question de M. RENOUARD :

Madame le Maire, Mes Chers Collègues,

Bâtie au 7<sup>ème</sup> siècle et classée aux Monuments Historiques en 1980, la Collégiale Saint - Agricol fait partie de ces Eglises avignonnaises appartenant à la Commune et dont l'entretien doit être assuré par cette dernière.

Or, cette Paroisse a été vandalisée à l'époque de la Révolution française de 1789 et l'intérieur a été transformé en forge municipale par les révolutionnaires.

Il en a résulté des parois intérieures de la Collégiale noircies par la fumée et affectées par l'humidité.

Un premier entretien a été effectué au 19<sup>ème</sup> siècle.

Puis, le clos et le couvert (la toiture et le clocher) ont été refaits récemment, mais il n'y a eu aucune réfection de l'espace intérieur, celui-ci demeurant sombre et gris.

Vous avez dû, Madame le Maire, vous en apercevoir, vous qui avez participé dans cette paroisse le 14 août dernier aux obsèques de Madame Marie-José ROIG, votre prédécesseur, étant assise au premier rang pas très loin de l'Autel.

Aussi, Madame le Maire, pourriez-vous nous indiquer si la Commune compte envisager une procédure de financement de ces travaux pour ce lieu religieux avignonnais emblématique ?

Je vous remercie.

### Réponse de M. BLUY :

Monsieur,

Comme vous le rappelez d'importants travaux ont été menés il y a moins de 10 ans sur la collégiale Saint-Agricol pour un coût d'opération d'1,3 Millions d'euros. Ces travaux ont permis de restaurer l'édifice et d'assurer sa bonne conservation. L'église est également régulièrement entretenue, comme les autres monuments appartenant à la Ville (désherbages, révision de portes et de raquettes notamment dernièrement).

La Ville possède une cinquantaine de monuments protégés et des travaux sont en cours ou prévus sur un grand nombre d'entre eux (Bains Pommer, remparts, livrée de Viviers, Palais des Papes, Hôtel de Beaumont...) afin d'en assurer leur entretien et ce pour un budget de plusieurs millions d'euros.

La livrée de Viviers et le Palais des Papes vont d'ailleurs faire l'objet de restaurations sur des décors peints dont l'état de conservation est moins bon que ceux de l'église Saint-Agricol néanmoins une restauration de ses décors peints sera prévue ultérieurement.

\*\*\*

**ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du conseil municipal au Maire (délibérations n°5 du 4 juillet 2020 et n°46 du 24 juin 2023 – articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) – Compte rendu.**

Le Conseil Municipal prend acte dudit compte-rendu.

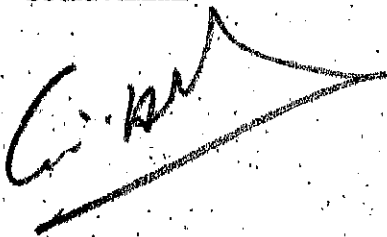
Madame Anne-Sophie RIGAULT Interpelle Madame le Maire au sujet de la motion qu'elle a souhaité déposer.

Madame le Maire, répond à Madame RIGAULT que comme Indiqué en Conférence des Présidents sa motion n'est pas recevable et que c'est pour cette raison qu'elle n'apparaît pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal et qu'elle ne sera pas évoquée. Madame le Maire rappelle que ce refus a été expliqué en Conférence des Présidents.

Madame le Maire, Présidente informe l'Assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le samedi 30 novembre 2024 à 9 h 00.

La séance est levée à 11 h 57 par Madame le Maire, Présidente.

Le Maire  
Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Marie-Anne BERTRAND

